

### Désignation

**La Fabrique de Santé** est une agence de formation et de conseil spécialisée dans l'éducation pour la santé et la promotion de la santé.

Son siège social est fixé au 2 ter rue La Tour d'Auvergne – 44200 Nantes.

**La Fabrique de Santé** propose des accompagnements méthodologiques adaptés dans le but d'apporter un appui dans la mise en oeuvre et/ou le développement de projets.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale passe commande d'une prestation d'appui méthodologique auprès de **La Fabrique de Santé**.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### Objets :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations d'accompagnements méthodologiques dispensées par **La Fabrique de Santé** pour le compte d'un **Client**. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

## Devis

Pour chaque prestation, un devis est adressé par **La Fabrique de Santé** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **La Fabrique de Santé** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

## Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et Toutes Taxes Comprises. Le règlement du prix de la prestation est effectué selon les conditions définies dans le devis.

D'une manière générale,

- pour toute prestation d'une durée inférieure à 3 mois ET d'un montant inférieur à 5 000 €, les modalités de paiement seront les suivantes :
  - un acompte de 50% du montant total à la signature du devis
  - le solde restant (soit 50% du montant total) à l'issue de la prestation, à réception de la facture de **La Fabrique de Santé**.
- pour toute prestation d'une durée égale ou supérieure à 3 mois OU d'un montant égal ou supérieur à 5 000 €, les modalités de paiement seront les suivantes :
  - un acompte de 50% du montant total à la signature du devis
  - un versement de 25% du montant total à mi-période
  - le solde restant (soit 25% du montant total) à l'issue de la prestation, à réception de la facture de **La Fabrique de Santé**.

En cas de prestation d'accompagnement sur plus de 3 mois, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **La Fabrique de Santé** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **La Fabrique de Santé**.

## Annulation ou interruption d'un accompagnement méthodologique

Toute prestation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **La Fabrique de Santé**.

En cas d'annulation ou d'interruption de la prestation par le **Client**, **La Fabrique de Santé** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- En cas d'annulation par le **Client** à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, **La Fabrique de Santé** retiendra sur le coût de la prestation 30% au titre de dédommagement.
- En cas d'arrêt anticipé (ou d'interruption) de la prestation par le **Client**, **La Fabrique de Santé** lui facturera le coût global de la prestation au titre de dédommagement.

## Obligations et forces majeures :

Dans le cadre de ses prestations d'accompagnement méthodologique, **La Fabrique de Santé** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients**.

**La Fabrique de Santé** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **La Fabrique de Santé**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **La Fabrique de Santé**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **La Fabrique de Santé** comme client. À cet effet, le **Client** autorise **La Fabrique de Santé** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions, à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des **Clients** font l'objet d'un traitement informatique réalisé par **La Fabrique de Santé**. Elles sont enregistrées dans son fichier **Clients** et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Elles seront également conservées par **La Fabrique de Santé** afin de réaliser de la prospection commerciale auprès du **Client** pendant une durée de 3 années à compter de la date de fin de la dernière Prestation commandée par le **Client**.

## Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **La Fabrique de Santé** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.